Genève et la Zone Franche du Pays de Gex

Autor(en): **Dupoizat, Georges**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **45 (1965)**

Heft 3: **Problème des villes frontières**

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-886634

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Genève et la Zone Franche du Pays de Gex

Par Georges Dupoizat

Préfet de l'Ain

Pictet de Rochemont, que la Suisse considère à juste titre comme l'un de ses plus grands hommes publics a écrit : « il ne saurait y avoir de relations politiques solides et durables que celles qui sont fondées sur la nature des choses ».

Si la géographie est un aspect de cette nature des choses, il n'est nul besoin de dire les liens qui unissent le département de l'Ain à la Suisse et tout particulièrement le Pays de Gex à Genève. Cerné par les Monts-Jura qui l'enserrent au Nord et à l'Ouest, l'arrondissement, dans sa majeure partie, est orienté vers le bassin du Léman qu'il surplombe. Pour Genève — et là l'histoire vient compléter la géographie — le Pays de Gex n'est-il pas l'Hinterland, à tel point que l'on parle à son sujet du « genevois français? »

Toutes ces expressions définissent cet état de fait et concrétisent la position et le rôle de cette agglomération helvétique sur son arrière-pays, même si la frontière politique peut constituer, sur la carte, une barrière aux échanges des hommes et des produits. Encore s'agit-il d'un cordon « fiscal » puisque l'institution des zones franches a reporté en deux points de passage du territoire gessien, la Faucille et Collonges, le contrôle douanier.

A l'abri de cette institution, pour la justifier comme pour la consolider, les migrations quotidiennes des frontaliers et l'installation des genevois se sont développées.

I. — Genève et la Zone Franche du Pays de Gex.

La Zone Franche, telle qu'elle a été établie par la Sentence de Territet en 1932, a sanctionné sur le plan diplomatique un courant commercial traditionnel. On peut dire aussi qu'elle l'a renforcé au point que Genève est devenue pour son arrière-pays gessien un débouché quasi monopole. Dans le même temps, Genève a affirmé son rôle de centre commercial naturel, même si le bilan a toujours été favorable, en valeur, à la France. Distinguons deux périodes : avant 1956, c'est-à-dire pendant vingt ans, l'excédent français a été stable au niveau de 5 millions de F. S. Après 1956 il s'est accru pour se situer aux alentours de 9 millions de F. S.

L'analyse du poste exportation révèle une prédominance des produits agricoles (80 %) au premier rang desquels apparaît le lait (37,8 %) du marché zonien (dont 78,5 % pour Gex) le bétail de boucherie (20 % dont 62,5 %) les légumes (10,8 % dont 25 %).

Les importations zoniennes comprennent pour l'essentiel des produits alimentaires élaborés (fromage, yoghourt chocolat). Mais depuis 1960, on constate une diversification croissante du poste importation au profit des rubriques livres, journaux, tuiles et briques, ciment,

mobilier bois et métallique. Certes le déséquilibre des termes de l'échange n'est pas modifié, mais l'ouverture de l'éventail commercial atteste, aux dépens de l'exclusif marché alimentaire, le rôle commercial de Genève sur Gex.

Enfin je crois qu'il ne faut pas passer sous silence ce qu'il est convenu d'appeler les « échanges non recensés ». Ces transactions individuelles des frontaliers notamment confirment, en dehors des statistiques officielles, l'attraction genevoise. L'appréciation des prix y est sans doute un élément mais il ne faut pas oublier également les possibilités de choix que l'équipement commercial de Genève offre à sa clientèle et que l'arrière-pays peut difficilement donner.

II. — Genève et les frontaliers.

Tout autant qu'elle le fait pour sa production agricole, Genève draine la main-d'œuvre du Pays de Gex. Là encore, les institutions sont venues favoriser, consacrer un état de fait. Le statut des frontaliers du point de vue fiscal et douanier en est l'application. Certainement l'attraction genevoise sur la population active constitue un handicap à l'industrialisation locale qu'elle prive de 13 % environ du personnel utilisable, population agricole exclue. Constatons ici le phénomène, en précisant qu'il s'y ajoute celui de l'installation en pays de Gex de main-d'œuvre étrangère, suisse notamment, travaillant à Genève. L'ensemble de cette situation constitue les migrations alternantes que l'on retrouve dans la région lilloise ou bâloise.

Il est évident que la proportion des frontaliers français est prépondérante, parmi lesquels les fonctionnaires internationaux sont évalués à 200. Les frontaliers étrangers non suisses sont au nombre de 300 dont une soixantaine travaillent dans les organismes internationaux. Quant aux Suisses on peut les évaluer à 200 environ.

Globalement le Pays de Gex compte 2 500 frontaliers, auxquels il faut ajouter les 900 de l'agglomération de Bellegarde. Au total 3 400 personnes travaillent en Suisse dont 98 % à Genève. Elles sont réparties plus ou moins également sur l'ensemble des agglomérations mais avec toutefois une forte concentration sur Ferney-Voltaire (760) qui devient une véritable cité dortoir avec les sujétions que ce qualificatif suppose.

L'installation du Centre Européen de Recherches Nucléaires enfin a accentué le mouvement migratoire. Son effet est dilué sur l'ensemble de l'arrondissement mais avec deux points forts : Ferney-Voltaire et surtout Saint-Genis. Là les problèmes d'urbanisation d'une ville-satellite sont extrêmement nombreux, mais le fait de les comparer à ceux de Meyrin dans la banlieue immédiate de Genève n'est-il pas la meilleure preuve de l'influence genevoise sur les structures urbaines des agglomérations périphériques.

III. — Le Pays de Gex « zone verte » de Genève.

Tandis que la frange frontière change d'aspect, que les constructions s'y densifient sous l'effet de migrations alternantes dont j'ai parlé plus haut, les pieds du Mont-Jura, moins sensibles à la poussée démographique et à la construction intensive, ont conservé la physionomie et la vocation rurales. Mais si la destination de ses superficies, vouées à l'agriculture, demeure, les exploitations changent peu à peu de mains, l'agriculteur français cède le pas à l'agriculteur genevois chassé de son canton par suite d'une extension du tissu urbain. Les agriculteurs suisses forment ainsi la majorité de la colonie suisse du Pays de Gex évaluée à 800 environ soit le quart de la population étrangère. Il y a mutation soit parce que les parcelles changent à la fois de propriétaire et d'exploitant, soit parce qu'elles passent à un autre propriétaire qui conserve comme exploitant le vendeur ou le fermier, cas le plus fréquent.

En l'absence des statistiques officielles on peut cependant estimer que chaque année une trentaine de transactions avec des acquéreurs genevois sont conclues, d'une superficie totale d'une cinquantaine d'hectares, un cinquième portant sur de grandes exploitations.

Quant au développement des résidences secondaires au profit de l'agglomération genevoise il est caractéristique de ces cinq dernières années. En 1964 notamment une douzaine de maisons ont été achetées par des genevois, et une dizaine de parcelles à bâtir.

Mais là, nous découvrons l'attrait touristique qu'exerce le pays de Gex sur la vie genevoise. La maison de week-end ou de vacances est un aspect des migrations hebdomadaires ou saisonnières, que ne peut masquer la circulation transfrontière des samedis et dimanches. Les postes de douanes, notamment Ferney-Voltaire, connaissent alors un décuplement du trafic, puisque propriétaires de maisons et automobilistes s'y rejoignent pour gagner le cadre de verdure qui leur fait défaut à Genève. Pourrais-je alors achever cette énumération sans parler du rôle de Divonne-les-Bains, station thermale à dix minutes de Genève par l'autoroute, où toute une palette d'équipements sportifs et de loisirs, récemment complétés par un hippodrome, attirent, entre autres, les genevois.

Je pense ainsi avoir suffisamment démontré l'imbrication du pays de Gex et de Genève, et rejoignant ce que j'exprimais en commençant, je reconnais que ces corrélations économiques s'inscrivent dans la nature des choses. Allant plus loin, je crois qu'il faut voir dans ces liens quotidiens le meilleur gage de l'amitié franco-suisse que l'on se plaît à évoquer dans le Pays de Gex, et qui trouve un écho à Bourg-en-Bresse, tant auprès des Administrations que des Assemblées consulaires. Je remercie la Revue Économique Franco-Suisse de m'avoir donné la possibilité d'y faire allusion à nouveau et serais heureux si cet article contribuait à mieux éclairer les rapports que nous entretenons, pour les mieux apprécier encore.

G. D.